

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| Forme du produit   | : Mélange                            |
| Nom du produit     | : Adhésifs Cyanoacrylate universelle |
| UFI                | : AR80-106Q-T00G-NHW0                |
| Code du produit    | : 572                                |
| Type de produit    | : adhésifs                           |
| Groupe de produits | : Produit commercial                 |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Utilisation de la substance/mélange | : Adhésifs Cyanoacrylate          |
| Utilisation de la substance/mélange | : Adhésifs, produits d'étanchéité |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Adhésifs, agents liants         |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Nom de l'entreprise

**CGC**

60 AVE DE NICE  
06800 CAGNES S/MER  
France

Tél : +33 (0) 4 86 68 80 79

e-mail: [cgcinfo@gmail.com](mailto:cgcinfo@gmail.com)

[www.lacollepro.fr](http://www.lacollepro.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1536 402600 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30)  
Numéro ORFILA (INRS): 33 (0) 1 45 42 59 59

| Pays   | Organisme/Société                                   | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|---|---|-------------------|-------------|
| France | Centre antipoison de Paris<br>Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|   |      |
|---|------|
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2   | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2   | H319 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires | H335 |
| Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16   |      |

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Contient :

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

- /
- 2-cyanoacrylate d'éthyle
- H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- P261 - Éviter de respirer les fumées, vapeurs.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- EUH202 - Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Phrases EUH :

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés :

- Le contact avec la peau à travers les tissus à base de cellulose (coton, rayonne, viscose) génère de la chaleur et peut provoquer des brûlures.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                      | Identificateur de produit   | %         | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]    |
|--------------------------|---|-----------|--|
| 2-cyanoacrylate d'éthyle | N° CAS: 7085-85-0<br>N° CE: 230-391-5<br>N° Index: 607-236-00-9<br>N° REACH: 01-2119527766-29 | $\geq 90$ | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H335 |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Nom   | Identificateur de produit                                      | %              | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---|--|----------------|---|
| 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) | N° CAS: 123-31-9<br>N° CE: 204-617-8<br>N° Index: 604-005-00-4 | ≥ 0,01 – < 0,1 | Carc. 2, H351<br>Muta. 2, H341<br>Acute Tox. 4 (par voie orale), H302<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10) |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins généraux                   | : Ne pas tirer sur la peau collée.  |
| Premiers soins après inhalation           | : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Ne pas séparer de force la peau qui est collée ensemble. Oter tout vêtement ou chaussure souillés. À moins collé à la peau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. Toute la peau collée doit être Détacher doucement, de préférence après avoir fait tremper dans l'eau tiède savonneuse. Dans le cas de déversements importants sur la peau, brûlures superficielles peuvent se produire - traiter en conséquence. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si la paupière est fermée par l'adhésif, ne pas forcer l'ouverture. Couvrir avec un tampon humide imbibé d'eau tiède. Obtenez une attention médicale rapide au cas où des particules solides de cyanoacrylate durci seraient piégées derrière l'œil, il y a un risque de causer des dommages abrasifs. L'œil doit être recouvert d'un pansement humide jusqu'à ce que le processus de séparation soit terminé, généralement 1 à 3 jours. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| Premiers soins après ingestion            | : Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, ce qui rend presque impossible à avaler, mais méfiez-vous du possible risque d'étouffement. Sortez que les voies respiratoires sont dégagées. La salive va séparer le produit solidifié de la bouche au cours d'une période de quelques heures. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets                            | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.   |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : irritation de la peau et érythème. Cyanoacrylates peau obligatoire en quelques secondes. Dans le cas de déversements importants sur la peau, brûlures superficielles peuvent se produire - traiter en conséquence. |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque une irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes. Cyanoacrylates collera les paupières en quelques secondes.   |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Provoque une irritation de la bouche et de la gorge. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, ce qui rend presque impossible à avaler, mais méfiez-vous du possible risque d'étouffement.             |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un équipement de bain oculaire doit être disponible sur les lieux. Ne pas tirer sur la peau collée.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2). |
| Agents d'extinction non appropriés | : eau abondante en jet ou extincteurs à base d'eau.                              |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |   |   |
|---|---|
| Danger d'explosion                                    | : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture ou l'explosion des récipients.  |
| Reactivité en cas d'incendie                          | : Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec un jet d'eau.  |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Les produits de combustion peuvent inclure les éléments suivants: oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> , etc.). |

### 5.3. Conseils aux pompiers

- |   |  |
|---|--|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Ne pas approcher du feu, si ce n'est sous le vent et uniquement avec une protection respiratoire (adduction d'air uniquement) et cutanée adéquate.           |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Ne laissez pas l'eau pénétrer dans les récipients, une réaction violente peut se produire.   |
| Protection en cas d'incendie            | : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |                   |   |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
|-------------------|---|

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Gants.  |
| Procédures d'urgence     | : Voir la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Gants de protection. ISO 374-2. Lunettes de sécurité. ISO 16321-1.  |
| Procédures d'urgence     | : Voir la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement. Éviter tout contact avec l'eau. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention     | : Pour les déversements importants, confiner le déversement dans une digue et le charger avec du sable humide ou de la terre pour une élimination sûre ultérieure. (Ne pas utiliser de chiffons, ou des matériaux à base de cellulose).  |
| Procédés de nettoyage | : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. (Ne pas utiliser de chiffons, ou des matériaux à base de cellulose). Ou polymériser lentement avec de l'eau (~ 10:1, adhésif: l'eau), puis ramasser. Recueillir dans des récipients appropriés et éliminer les matières imprégnées dans un centre agréé. |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |  |
|---|--|
| Dangers supplémentaires lors du traitement              | : Cyanoacrylates collera à la peau et aux paupières en quelques secondes.  |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adaptée. Ne pas manipuler dans un espace confiné. L'humidité ambiante doit être > 35% pour minimiser l'inconfort. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Se laver les mains après toute manipulation.   |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Mesures techniques      | : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.   |
| Conditions de stockage  | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Pour une durée de conservation optimale, il est recommandé de conserver le produit dans une zone de stockage réfrigérée. . Température de stockage 2-8°C. |
| Produits incompatibles  | : Agent oxydant. Bases fortes. Eau. Amines. alcools.   |
| Matières incompatibles  | : Sources de chaleur. Eau, humidité.   |
| Température de stockage | : 2 – 24 °C Pour une durée de conservation optimale, il est recommandé de conserver le produit dans une zone de stockage réfrigérée.   |
| Lieu de stockage        | : Stocker dans un endroit bien ventilé.  |
| Matériaux d'emballage   | : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.  |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

adhésifs.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9) |   |
|---|---|
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle |   |
| Nom local   | Hydroquinone  |
| VME (OEL TWA)   | 2 mg/m <sup>3</sup>   |
| Remarque  | Valeurs recommandées/admises; substance classée cancérogène de catégorie 2 et mutagène de catégorie 2 |
| Référence réglementaire                               | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)  |

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adaptée. Reportez-vous à la section 7 de la FDS.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

| Protection oculaire  |                     |                          |                  |
|----------------------|---------------------|--------------------------|------------------|
| Type                 | Champ d'application | Caractéristiques         | Norme            |
| Lunettes de sécurité | Gouttelette         | Avec protection latérale | ISO 16321-1:2021 |

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Ne pas porter de vêtements de protection à base de cellulose (c.-à-d. Coton, rayonne, lin, viscose).

| Protection des mains |   |                   |                |             |          |
|----------------------|---|-------------------|----------------|-------------|----------|
| Type                 | Matériel  | Perméation        | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme    |
| Gants réutilisables  | Caoutchouc nitrile (NBR), Fluoroélastomère (FKM), Viton® II | 5 (> 240 minutes) | >0,35          |             | EN 374-2 |
| Gants jetables       | Caoutchouc nitrile (NBR)                                    | 2 (> 30 minutes)  | >0.15          |             |          |

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Gardez un appareil respiratoire autonome facilement disponible pour une utilisation d'urgence.

| Protection des voies respiratoires |                       |   |                  |
|------------------------------------|-----------------------|---|------------------|
| Appareil                           | Type de filtre        | Condition   | Norme            |
| Demi-masque réutilisable           | Filtre à gaz / vapeur | Si concentration dans l'air > limite d'exposition | EN 405, EN 14387 |

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| État physique                   | : Liquide                                   |
| Couleur                         | : Incolore.                                 |
| Apparence                       | : Liquide clair et incolore.                |
| Odeur                           | : Acre.                                     |
| Seuil olfactif                  | : Pas disponible                            |
| Point de fusion                 | : -31 °C                                    |
| Point de congélation            | : Pas disponible                            |
| Point d'ébullition              | : 214 °C @ 100,3 Kpa                        |
| Inflammabilité                  | : Pas disponible                            |
| Propriétés explosives           | : Le produit n'est pas explosif.            |
| Propriétés comburantes          | : Non oxydant. selon les critères de la CE. |
| Limites d'explosivité           | : Pas disponible                            |
| Limite inférieure d'explosion   | : Pas disponible                            |
| Limite supérieure d'explosion   | : Pas disponible                            |
| Point d'éclair                  | : > 85 °C                                   |
| Température d'auto-inflammation | : 485 °C                                    |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |  |
|--|--|
| Température de décomposition                   | : Pas disponible   |
| pH   | : la substance/le mélange réagit avec l'eau  |
| Viscosité, cinématique                         | : ≈ 95 mm <sup>2</sup> /s (valeur calculée) @ 20 ° C   |
| Viscosité, dynamique                           | : ≈ 100 cP Cône et plaque 'Anton Paar', rhéomètre à contrainte contrôlée                           |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'acétone. Réagit violemment au contact de l'eau.<br>Eau: 24 µg/l @ 20 °C et pH 6,6 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : 0,776 @ 22 °C et pH 6.3  |
| Pression de vapeur                             | : 21 Pa @ 20 ° C   |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible   |
| Masse volumique                                | : Pas disponible   |
| Densité relative                               | : ≈ 1,05   |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible   |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable   |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : < 3 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Éviter tout contact avec l'eau.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi. Polymérise en présence d'eau (humidité). Temps de durcissement : < 50 secondes

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi. Polymérise en cas d'élévation de température: la montée en pression peut causer la rupture du récipient clos.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Températures élevées. Flamme nue. Eau, humidité. Protéger du rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec l'eau, air humide. Agent oxydant. Bases fortes. Amines. alcools.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Adhésifs Cyanoacrylate 572   |  |
|--|--|
| DL50 orale rat   | > 5000 mg/kg   |
| 2-cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)   |  |
| DL50 orale rat   | > 5 ml/kg  |
| 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)                        |  |
| DL50 orale rat   | 367,3 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : femelle, Ligne directrice 401           |
| DL50 cutanée lapin   | > 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Provoque une irritation cutanée.<br>pH: la substance/le mélange réagit avec l'eau                    |
| 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)                        |  |
| pH   | 3,7  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Provoque une sévère irritation des yeux.<br>pH: la substance/le mélange réagit avec l'eau            |
| 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)                        |  |
| pH   | 3,7  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)                        |  |
| Groupe IARC  | 3 - Inclassable  |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)                        |  |
| NOAEL (animal/mâle, F0/P)  | 15 mg/kg de poids corporel   |
| NOAEL (animal/femelle, F0/P)   | 15 mg/kg de poids corporel   |
| NOAEL (animal/mâle, F1)  | 150 mg/kg de poids corporel  |
| NOAEL (animal/femelle, F1)   | 150 mg/kg de poids corporel  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Peut irriter les voies respiratoires.  |
| 2-cyanoacrylate d'éthyle (7085-85-0)   |  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Peut irriter les voies respiratoires.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Danger par aspiration  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Adhésifs Cyanoacrylate 572   |  |
| Viscosité, cinématique   | ≈ 95 mm <sup>2</sup> /s (valeur calculée) @ 20 ° C   |

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles



# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Ecologie - eau   | : Polymérise en présence d'eau (humidité).  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  |

#### 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)

|                      |   |
|----------------------|---|
| CL50 - Poisson [1]   | 0,638 mg/l Organismes d'essai (espèce): Oncorhynchus mykiss (ancien nom: Salmo gairdneri) |
| CE50 - Crustacés [1] | 0,134 mg/l Espèce: Daphnia magna  |
| CE50 - Crustacés [2] | 0,061 mg/l Espèce: Daphnia magna  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Adhésifs Cyanoacrylate 572

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible. |
|------------------------------|--|

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Adhésifs Cyanoacrylate 572

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,776 @ 22 °C et pH 6.3             |
| Potentiel de bioaccumulation                   | Aucun potentiel de bioaccumulation. |

#### 1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol (123-31-9)

|  |            |
|--|------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,5 – 0,59 |
|--|------------|

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Adhésifs Cyanoacrylate 572

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Ecologie - sol              | Le potentiel de mobilité dans le sol est faible.                                 |
| Indications complémentaires | Considéré comme très faible en raison de la polymérisation rapide avec de l'eau. |

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Législation régionale (déchets)    | : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.   |
| Méthodes de traitement des déchets | : Le produit peut être polymérisé lentement avec de l'eau (10: 1, adhésif: eau). Le produit durci peut ensuite être éliminé dans des sites d'enfouissement par des entrepreneurs agréés. Utiliser des récipients de rejet adéquats. |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle



## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|   |  |
|---|--|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable.   |
| Indications complémentaires                             | : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.   |
| Code catalogue européen des déchets (CED)               | : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  |
| Code HP   | : HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration.<br>HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application. |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR  | IMDG   | IATA  | ADN  | RID  |
|--|--|---|--|--|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                                       |  |   |  |  |
| UN 3334  | UN 3334  | UN 3334   | UN 3334  | UN 3334  |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                |  |   |  |  |
| Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a. (2-cyanoacrylate d'éthyle)            | MATIÈRE LIQUIDE RÉGLEMENTÉE POUR L'AVIATION N.S.A. (2-cyanoacrylate d'éthyle)            | Aviation regulated liquid, n.o.s. (Ethyl 2-cyanoacrylate)                           | Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a. (2-cyanoacrylate d'éthyle)            | Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a. (2-cyanoacrylate d'éthyle)            |
| <b>Description document de transport</b>   |  |   |  |  |
| UN 3334 Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a. (2-cyanoacrylate d'éthyle), 9 | UN 3334 MATIÈRE LIQUIDE RÉGLEMENTÉE POUR L'AVIATION N.S.A. (2-cyanoacrylate d'éthyle), 9 | UN 3334 Aviation regulated liquid, n.o.s. (Ethyl 2-cyanoacrylate), 9, III           | UN 3334 Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a. (2-cyanoacrylate d'éthyle), 9 | UN 3334 Matière liquide réglementée pour l'aviation n.s.a. (2-cyanoacrylate d'éthyle), 9 |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                       |  |   |  |  |
| 9  | 9  | 9   | 9  | 9  |
| Non applicable   |       |  | Non applicable   | Non applicable   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>  |  |   |  |  |
| Non applicable   | Non applicable   | III   | Non applicable   | Non applicable   |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>  |  |   |  |  |
| Dangereux pour l'environnement: Non  | Dangereux pour l'environnement: Non<br>Polluant marin: Non                               | Dangereux pour l'environnement: Non   | Dangereux pour l'environnement: Non  | Dangereux pour l'environnement: Non  |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles   |  |   |  |  |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M11

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 960  
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)  
Propriétés et observations (IMDG) : Not subject to the provisions of this Code but may be subject to provisions governing the transport of dangerous goods by other modes.

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Transport aérien

|   |  |
|---|--|
| Règlement du transport (IATA)   | : Les emballages primaires contenant moins de 500 ml ne sont pas réglementés par ce mode de transport et peuvent être expédiés sans restriction. |
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E1   |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y964   |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 30kgG  |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 964  |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 100L   |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 964  |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 220L   |
| Dispositions spéciales (IATA)   | : A27  |
| Code ERG (IATA)   | : 9A   |

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M11

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M11

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste des substances candidates REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : < 3 g/l

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

###### Maladies professionnelles

| Code  | Description                                    |
|-------|--|
| RG 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |
| RG 66 | Rhinites et asthmes professionnels             |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement:

Rubriques modifiées de la FDS. Premiers secours. Mesures de lutte contre l'incendie. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle. Manipulation et stockage. Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Propriétés physiques et chimiques. Informations relatives à la réglementation.

#### Indications de changement

| Rubrique | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|----------|---|--------------|-----------|
|          | Indications de changement   | Modifié      |           |
|          | Date de révision  | Modifié      |           |
|          | Remplace la version de  | Modifié      |           |
| 1.2      | Utilisation de la substance/mélange   | Ajouté       |           |
| 2.1      | Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement | Ajouté       |           |
| 4.1      | Premiers soins général  | Modifié      |           |
| 4.3      | Autre avis médical ou traitement  | Modifié      |           |
| 5.2      | Danger d'explosion  | Ajouté       |           |
| 6.1      | Equipement de protection  | Modifié      |           |
| 7.1      | Dangers supplémentaires lors du traitement                                      | Ajouté       |           |
| 8.2      | Protection oculaire   | Modifié      |           |
| 9.1      | Solubilité dans l'eau   | Modifié      |           |
| 9.1      | Propriétés comburantes  | Modifié      |           |
| 9.1      | Point d'ébullition  | Modifié      |           |
| 9.1      | Taille d'une particule  | Ajouté       |           |
| 9.1      | pH  | Modifié      |           |
| 15.1     | Annexe XVII de REACH  | Modifié      |           |

#### Abréviations et acronymes:

|        |   |
|--------|---|
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service  |
| ADN    | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA                        | Estimation de la toxicité aiguë   |
| DMEL                       | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50                       | Concentration médiane effective   |
| EN                         | Norme européenne  |
| CIRC                       | Centre international de recherche sur le cancer   |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| VLIEP                      | Valeur limite indicative d'exposition professionnelle   |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |
| OCDE                       | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| REACH                      | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| WGK                        | Classe de pollution des eaux  |

Sources des données

: Documents de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). UNECE, <http://www.unece.org/>.

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4   |
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1  |
| Carc. 2                              | Cancérogénicité, catégorie 2   |
| EUH202                               | Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants. |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2  |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H335                                 | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H341                                 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  |

# Adhésifs Cyanoacrylate 572 universelle

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| H351                                 | Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| Muta. 2                              | Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 2   |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/Irritant pour la peau, catégorie 2   |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1  |
| STOT SE 3                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité a été obtenue à partir d'une variété de sources et est considérée comme exacte et à jour à la date d'émission indiquée. CGC et / ou ses agents ne peuvent accepter aucune responsabilité quant à l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données ou pour l'utilisation, l'application ou le traitement du produit décrit dans cette fiche technique. Les utilisateurs doivent noter la possibilité de dangers survenant en raison de l'utilisation inappropriée du produit.